

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/NOV/140	<b>OBJET :</b>  TARIFS DES DROITS DE PLACE SUR LE MARCHÉ DE NOEL DE DECEMBRE 2020
<u>Date du conseil municipal</u> 04/11/2019	
<u>Date de la convocation</u> 28/10/2019	
<u>Date de l'affichage</u> 12/11/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 28 octobre 2019.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Angélique RAPPAILLES.

**Étaient absents représentés :**

- Alain VELLER représenté par Sylvie GALLOCHER,
- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Claude GODART représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Michel VEUX
- Monique DEVILAINE représentée par Serge SAUSSIÉ
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2018/NOV/175, en date du 5 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal a fixé les tarifs des droits de place sur le marché de Noël de décembre 2019,

CONSIDERANT la décision d'organiser un marché de Noël sous la halle du marché,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances en date du 28 octobre 2019,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE 1 :**

DECIDE que les tarifs applicables pour le marché de Noël de décembre 2020 sont maintenus comme suit :

- Stands sous la halle : 4,30 € le mètre linéaire
- Chalets (3 m x 3 m) : 21,25 €
- Pagodes (3 m x 3 m) : 10,65 €
- Stands sous Garden : 3,30 € le mètre linéaire.

Pour chaque emplacement concerné, un véhicule affecté à la conservation de denrées périssables est exonéré du droit de place.

La gratuité sera accordée pour un stand s'agissant des associations ayant leur siège social à Nangis.

**ARTICLE 2 :**

DIT que les recettes seront inscrites au budget, section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 novembre 2019

**Le Maire,**

**Michel BILLOUT**



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20191112-NOV-D140-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2019  
Date de réception préfecture : 12/11/2019